

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget avant le vote du budget primitif.

Le débat budgétaire s'inscrit dans un contexte national et local qui sera rappelé dans ses incidences sur les finances communales.

Il constitue l'occasion de faire le point sur l'évolution des finances de la Commune, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Cette approche permet de situer les orientations budgétaires sur la base d'un état des lieux à partir duquel se construira une politique pluriannuelle.

Une seconde partie présentera les principales orientations du budget 2016 avec les choix d'investissements sur lesquels doit s'opérer un arbitrage.

LE CONTEXTE

1. Le contexte:

1.1 Les hypothèses du gouvernement.

- La loi de finances est basée sur une inflation prévisionnelle de 1%, une hypothèse de croissance de 1.5 % avec un déficit public en légère baisse, à 3.3% du PIB.

1.2 Les principales mesures de la Loi de Finances pour 2016 concernant la commune :

- La diminution des dotations aux collectivités locales se poursuit en 2016 et devrait se prolonger jusqu'en 2017, contribution demandée aux collectivités locales au titre de la résorption des déficits publics.
- La baisse sera de 3.5 milliards, pour l'ensemble des collectivités locales. La répartition se fera au prorata des recettes réelles de fonctionnement, et se cumule chaque année depuis 2014. Elle pourra en partie être compensée par l'augmentation de la péréquation en faveur des collectivités les moins riches, mais la valeur de la péréquation n'est pas connue à ce jour.

Evaluation de l'impact du prélèvement sur DGF

	2014	2015	2016	2017
Estimation du prélèvement sur DGF	29 276	74 584	174 590	252 922
estimation DGF	490 256	420 762	359 429	290 039
Cumul prélèvement		103 860	278 450	531 372
Prélèvement en % de la DGF	5,97%	15,21%	35,61%	51,59%

- Progression de la péréquation verticale en faveur des communes les moins riches avec une hausse de la dotation de solidarité rurale (DSR).
- Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) sera également augmenté au profit des collectivités dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 90 % du PF de la moyenne nationale.

Il est ensuite réparti entre l'agglomération et les communes, puis entre les communes, soit au prorata de leur potentiel financier suivant la règle de droit commun soit suivant des modalités définies par le conseil communautaire.

La péréquation vise à compenser le gel ou la baisse des dotations par une répartition entre les collectivités dites « riches » qui perdront beaucoup et les collectivités dites « pauvres » qui seront moins sollicitées.

Le critère de « richesse » s'apprécie dorénavant au niveau de l'agglomération sur la base d'un indice synthétique basé sur le potentiel financier et sur le revenu par habitant.

- Elargissement des dépenses éligibles au FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie, qui sera versé en section de fonctionnement.
- Création d'une dotation de soutien à l'investissement local, qui servira pour moitié à abonder les crédits de la DETR et pour le reste à encourager les politiques publiques en faveur de l'accessibilité et de la transition énergétique.
- Le programme de mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics (Ad'AP) présenté par la commune sur une durée de 6 ans a été accepté et verra sa première année de réalisation en 2016.
- Baisse de la cotisation au CNFPT de 1% à 0.9% de la masse salariale.

Fiscalité :

La refonte des bases locatives des locaux professionnels est repoussée pour la troisième année consécutive.

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives :
 - Propriétés non bâties et propriétés bâties (dont industriel) : + 1 %.
 Soit le montant de l'inflation prévisionnelle.
- Pénalités prévues par la loi SRU, pour déficit de logements sociaux : la commune a obtenu la prise en compte de moins value foncière pour création de logements sociaux qui seront portée en déduction des pénalités 2016 à hauteur de 76 372 euros.

1.3 Décisions des partenaires

- Le département s'est engagé à réaliser en 2016 l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD13 .
- Hérault Energie intervient pour des financements plafonnés en matière d'économie d'énergie (financements ADEME , Europe et Hérault Energie), d'éclairage public, et propose des groupements de commande ou des transferts de compétence dans différents domaines.

- La communauté d'agglomération Hérault Méditerranée conduit une étude en vue du transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2017. Le transfert de la compétence emporte le transfert ou la mise à disposition des agents affectés au service et la mise à disposition des biens (bâtiments et matériels) affectés au service.
- La Caisse d'allocations familiales a renouvelé son partenariat avec la commune. Le contrat enfance jeunesse représente sur 4 ans 610 000 euros d'aide au fonctionnement du CCAS dont 115 00 euros de mesures nouvelles.

1.4 - La dynamique locale : indicateurs.

Années	Naissances	Décès		Solde
		Hors MR	Maison Retraite	
2010	50	35	7	1
2011	45	47	7	-9
2012	47	27	10	11
2013	38	49	13	-24
2014	55	47	12	-4
2015	45	29	11	5

Effectifs scolarisés

Années	PRIMAIRE	MATERNELLE	TOTAL 1er degré	COLLEGE
2009-2010	294	134	428	460
2010-2011	290	128	418	460
2011-2012	275	150	425	490
2012-2013	265	143	408	530
2013-2014	263	175	438	526
2014-2015	274	175	449	510
2015-2016	275	157	432	470

Permis de construire

Années	Maisons ind.	Créations log.	Total
2010	11	66	77
2011	16	11	27
2012	14	6	20
2013	28	3	31
2014	17	66	83
2015	21	8	29

Le solde naturel est légèrement positif, la croissance démographique dépend donc du solde migratoire. La population légale, désormais actualisée tous les ans, est arrêtée à 4767 habitants (population totale) au 01/01/2016 (population DGF 5088 habitants au 1^{er} janvier 2014).

Les effectifs scolarisés sont en baisse en 2015 malgré l'évolution démographique. Les créations de logements devraient croître en 2016 en fonction des opérations en cours.

La situation financière de la commune.

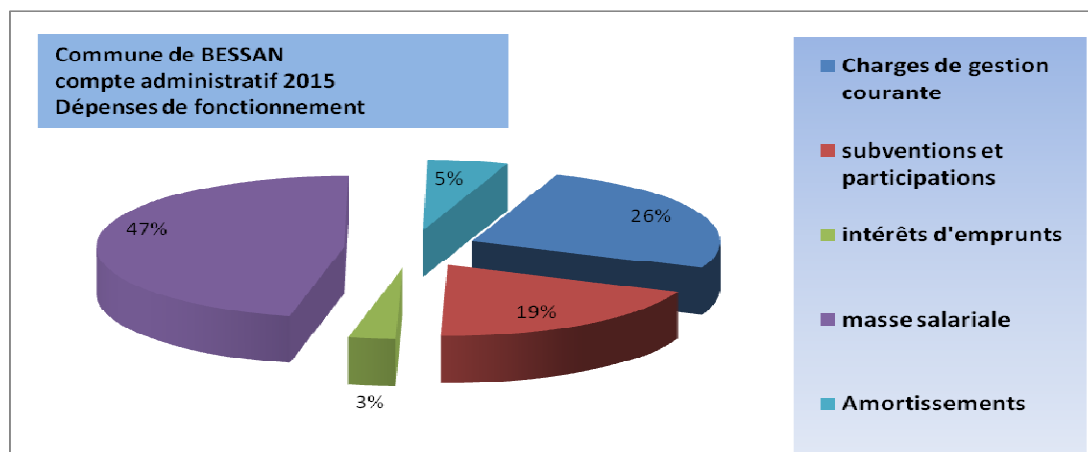
2.1 Analyse financière de l'exercice 2015

2.1.1 Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 770 339,47 euros.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 4 504 957,63 euros.

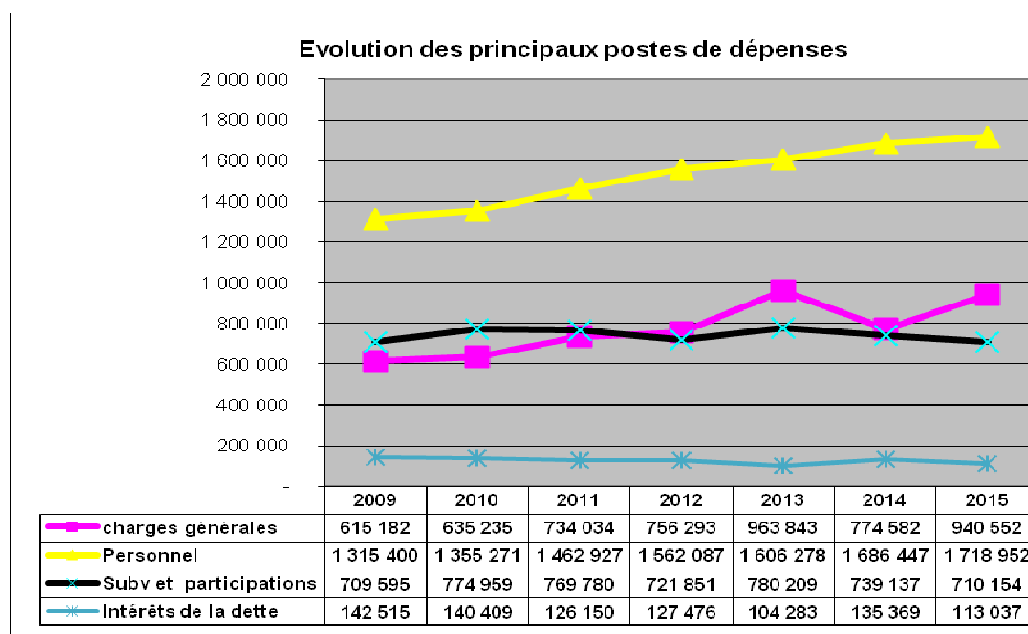
L'excédent de fonctionnement s'établit à 934 618.16 euros.



Les grands équilibres du budget sont maintenus. Le ratio de rigidité des charges structurelles (frais de personnel+annuité de la dette sur recettes réelles de fonctionnement) reste stable à 54% .

Rigidité des charges structurelles

Frais de personnel(012)	1 562 086,61	1 606 278,10	1 686 447,30	1 718 951,78	
RCS (FP+ann dette/RRF)	0,51	0,48	0,55	0,54	> 0.8(- de 5000h)



Ce tableau met en évidence les grandes tendances à savoir une évolution constante mais maîtrisée du poste personnel, des charges à caractère général qui traduisent l'activité de

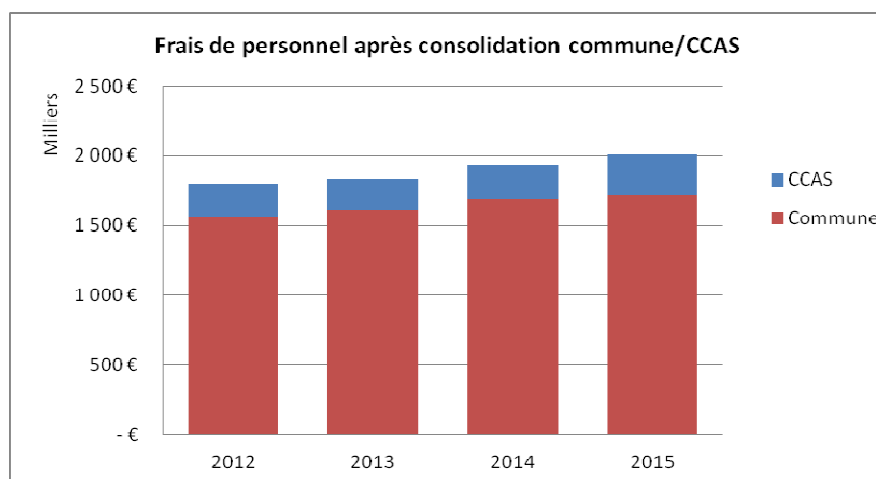
l'année et une stabilité relative des postes annuité de la dette et subventions/participations qui dépendent plus largement des décisions municipales.

La hausse des charges à caractère général s'explique par la poussée des travaux en régie (218 646 euros en 2015 contre seulement 68 464 euros en 2014) et par un effort particulier sur l'entretien des bâtiments.

Les frais de personnel sont en augmentation de 1.93 % pour le budget principal. Si on consolide avec les frais de personnel du CCAS on obtient une augmentation globale de 3.68 % tous budgets confondus (hors EHPAD) pour l'essentiel en raison des évolutions statutaires (glissement vieillesse –technicité), des mesures catégorielles décidées par le gouvernement (GIPA, reclassements des agents de catégorie C) et des NAP (accueil périscolaire).

Pour le seul budget principal, la masse salariale représente 47 % des dépenses de fonctionnement (cf graphique).

Ce chiffre doit cependant faire l'objet d'un retraitement pour tenir compte des refacturations sur les autres budgets des personnels mis à disposition. Le pourcentage après retraitement s'établit à 34.32 % des dépenses réelles de fonctionnement soit en deça des moyennes observées dans les communes de même strate démographique.



L'analyse financière peut être complétée par les indicateurs de gestion :

(hors résultats exceptionnels)

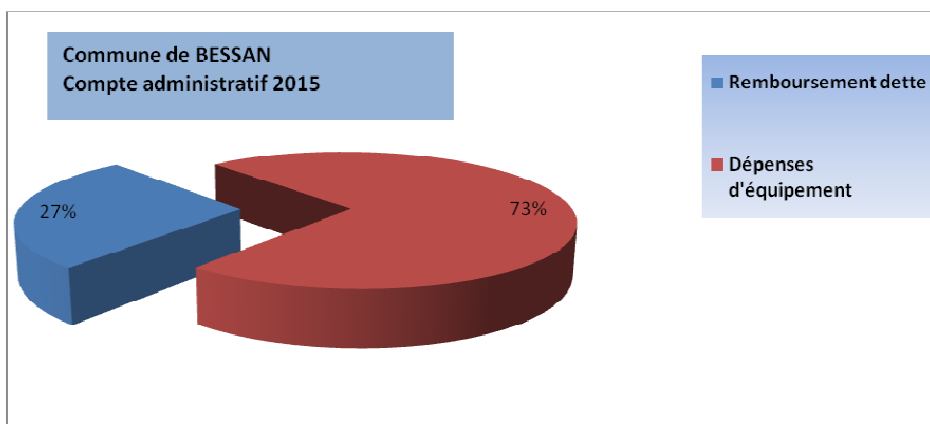
	2012	2013	2014	2015
Recettes Réelles Fonctionnement	3 938 210	4 051 780	4 121 766	4 194 830
Dépenses Réelles				
Fonctionnement	3 193 146	3 458 058	3 335 535	3 482 696
Résultat (hors reports)	745 064	593 722	786 231	712 135
Epargne brute	745 064	593 722	786 231	712 135
Intérêts dette(hors icne)	136 052	113 069	144 638	122 839
Epargne de gestion	881 116	706 790	930 869	834 974
Remboursement capital	346 208	342 327	417 434	428 231
Epargne nette	398 856	251 395	368 798	283 904

On constate une dégradation des épargnes (brute et nette) qui révèle les tensions qui pèsent actuellement sur les budgets communaux. Les dépenses de fonctionnement ainsi que le remboursement de la dette, progressent plus vite que l'évolution des ressources. Il faut rappeler que les dotations de l'Etat sont en baisse constante.

Il conviendra d'en tenir compte pour la préparation du budget 2016.

2.1.2 Section d'investissement :

La dette.



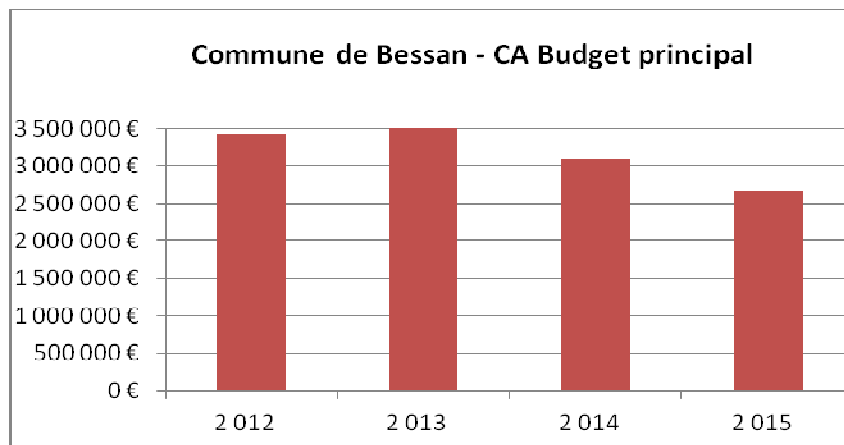
L'amortissement de la dette représente, en 2015, 27% des dépenses réelles d'investissement ce qui reste significatif.

Pour autant, aucun emprunt n'a été souscrit en 2014 et 2015 sur le budget principal.

L'encours de la dette s'élève au 31/12 /2015 à 2 668 015,09 euros.

La commune poursuit depuis 2014 son désendettement pour préparer l'échéance de 2018 ou 2019 qui devrait concrétiser un emprunt important nécessaire au financement du futur groupe scolaire.

Tableau d'évolution de l'encours de la dette. Budget principal.



RATIOS (modèle DGCL)

Années	2012	2013	2014	2015	seuils d'alertes
--------	------	------	------	------	------------------

Encours dette au 31/12	3 419 865	3 519 699	3 096 245	2 668 015	> 8 ans
-------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	---------

La capacité de désendettement baisse à 3.74 ans, exprimée en année d'épargne brute.

Marge d'autofinancement courant	0,89	0,89	0,91	0,93	>1pdt 2 ans
--	------	------	------	------	-------------

Typologie de la dette : La dette communale ne comprend pas de taux structurés et aucun emprunt dit toxique. Les emprunts souscrits relèvent tous de la catégorie 1a selon la classification Gissler .

Opérations d'équipement :

Les dépenses d'équipement en hausse s'élèvent à 1 135 259,64 euros auxquelles s'ajoutent 538 355,40 euros en restes à réaliser. Elles ont été entièrement financées par l'autofinancement et par les subventions obtenues.

Côté financement, les subventions des partenaires sont en baisse constante. La taxe d'aménagement reste une ressource dynamique liée à l'urbanisation. La principale source de financement est donc l'autofinancement qu'il convient de préserver.

2.2.1 Les budgets annexes :

Le compte administratif de l'eau dégage un excédent de fonctionnement de 83 316,04 euros hors reports antérieurs. Il est constaté un solde d'investissement de 171 027,46 après déduction des restes à réaliser.

Un emprunt de 400 000 euros souscrit pour financer les travaux de la canalisation d'eau potable a été porté en restes à réaliser au budget 2015.

Le compte administratif de l'assainissement enregistre un excédent de fonctionnement hors reports antérieurs de 103 159,80 Euros . Il est constaté un solde d'investissement de 46 711,63 après déduction des restes à réaliser..

Encours de la dette au 31/12: 1 143 745,06 euros.

2.2.2 Le Centre Communal d'Action Sociale.

Le CCAS bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget communal (320 000 euros en 2015). A ce titre, il importe de suivre l'équilibre de ce budget dans le cadre du DOB.

L'activité du CCAS porte essentiellement sur la gestion de services à caractère social en direction de la jeunesse et des personnes âgées.

Excédent de fonctionnement 2015 : 66 392,62 euros.

Excédent d'investissement 2015 : 4 355,50 euros après déduction des restes à réaliser.

LES PERSPECTIVES 2016 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2016 se prépare dans un contexte de fortes incertitudes sur les ressources de l'année et dans un climat d'insécurité financière à l'échelle du mandat en raison des projets de réformes territoriales, du retrait progressif des partenaires financiers de la commune (Conseil départemental, Agglomération, Agence de l'Eau, Etat,...), des compétences croissantes de l'intercommunalité, et de la réduction des dotations de l'Etat sur une durée et à un rythme qui restent incertains.

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Les dépenses prévisibles en 2016 :

En section de fonctionnement, peu de changements sont attendus dans les masses.
Cependant,

- Charges à caractère général : augmentation prévisible des dépenses de maintenance (évolutions réglementaires et la prise en charge de nouveaux équipements), d'approvisionnements liés aux travaux en régie et de mises aux normes (Ad'ap 2016).
- Concernant la masse salariale, l'objectif imposé par le contexte budgétaire est de limiter l'évolution des masses à ce qu'imposent les augmentations d'origine réglementaire de cotisations patronales (IRCANTEC/CNRACL, URSSAF), ainsi que l'évolution de carrière des agents.
Le recours aux contrats aidés permet de contenir, pour un temps, la masse salariale dans un contexte d'effectifs tendu.
- Le montant de la subvention communale au CCAS va déterminer pour une part les possibilités d'investissement de cet établissement, qui doit provisionner chaque année pour le renouvellement des équipements de la cuisine centrale et investit régulièrement pour le service jeunesse.
- Les intérêts de la dette sont en baisse en raison du vieillissement de la dette (104 000 euros).

1.2 Les recettes

Les choix en matière de fiscalité doivent permettre d'assurer l'équilibre budgétaire en tenant compte de l'acceptabilité de l'impôt par les contribuables.

L'augmentation physique des bases fiscales déterminée par les constructions nouvelles (habitat et activités) peut permettre de compenser la réduction des autres ressources.

Augmentation de l'attribution de compensation en 2015 : 722 880 euros, compris 15 636 euros de fiscalité liée aux parcs photovoltaïques de La Valmale et des carrières (rappel fiscal depuis 2012) en vertu de l'accord de répartition passé avec l'agglomération.

2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Les dépenses.

- L'amortissement de la dette : 354 831.93 euros : En baisse de 73 000 euros par rapport à 2015.
- L'extinction progressive de la dette ouvrira des possibilités à terme sans affecter l'équilibre budgétaire :

Profil d'extinction de la dette					
années	2016	2017	2018	2019	2020
annuités	458 026	414 180	398 079	366 303	291 120

- Les programmes d'investissements :

Programmes soumis aux arbitrages budgétaires :

Etudes :

- Etude pour la requalification du centre ville.
- Maîtrise d'oeuvre future école maternelle.
- Etudes d'aménagement des quartiers Namérique et Saint Claude

Travaux d'aménagement urbain :

- Aménagement du chemin de la Renga
- Aménagement des infrastructures pluviales.
- Programme voirie 2016

Equipements municipaux

- Rénovation du tambourin.
- Aménagement des locaux scolaires.
- Aménagement du boulodrome.
- Rénovation de la salle des fêtes.
- Caméras vidéoprotection.
- Entretien de bâtiments communaux (guinguette, services techniques, etc.)
- Rénovation de voiries, réseaux, signalisation et chemins ruraux.
- Renouvellement informatique
- Equipement des services
- Mobiliers divers
- Réserves foncières.

L'ensemble de ces projets ne pourra pas forcément être financé dans le cadre du budget 2016, il conviendra donc de procéder à des arbitrages.

2.2 Les ressources mobilisables

Pour la réalisation de ces programmes d'investissement, la commune devra agir sur les ressources dont elle peut disposer:

- L'autofinancement constitué par le report d'excédent 2015, le FCTVA, les taxes d'urbanisme, les amortissements, les cessions d'actifs éventuelles.
- La fiscalité avec la revalorisation des bases décidée par le gouvernement et l'actualisation des taux qui sera décidée par le conseil municipal.
- Le cofinancement par nos partenaires institutionnels dont dépendent certaines opérations.
- L'endettement :
Le financement par l'emprunt. Il serait cependant pertinent de ne pas recourir à l'emprunt en 2016 (budget principal) afin de réserver notre capacité d'endettement pour la réalisation des gros investissements envisagés dans le mandat.

3 BUDGETS ANNEXES

L'agglomération a décidé d'engager une étude en vue du transfert à son profit de la compétence eau et de la compétence assainissement (au 1^{er} janvier 2017).

Si ce projet se réalise le budget 2016 sera donc le dernier budget communal.

3.1. Budget de l'eau :

La nouvelle conduite d'adduction sera raccordée en 2016 mais son coût est supporté par le budget 2015.

Après la réalisation en 2012 du forage d'essai sur le site de La Barquette, la procédure de DUP pourrait s'achever en 2016. Elle constituera le point de départ des travaux sur le site de la Barquette.

L'effort financier pour le renouvellement du parc des compteurs doit être poursuivi en 2016.

3.2. Budget de l'assainissement :

Les efforts doivent se porter sur la réduction des eaux parasites par la mise en séparatif des réseaux qui peuvent l'être et par la rénovation des réseaux du centre ville.

La rénovation du réseau chemin des anes, la mise en séparatif de l'avenue du 8 mai, l'extension de réseau quartier Namérique, sont à programmer en partenariat avec l'Agence de l'eau et le Conseil Général.

RAPPEL DES PROJETS DE TRAVAUX EU ET AEP

La synthèse des travaux restant à mettre en œuvre a été réalisée à partir des schémas directeurs de la commune

Travaux sur les réseaux d'eaux usées

Nature opération	Nature des travaux	Origine des EPC	Coût en € (HT)	année
élimination des eaux parasites et élimination des rejets	Chemin des Anes (DN 250°)	cassures, déversoir cassé, à remplacer	92000	2016
	avenue du 8 mai 45 réalisation 2 réseaux de 382 m linéaire	unitaire avec mauvais dimensionnement des seuils	215 000	2016

Travaux sur les réseaux d'eau potable

Nature opération	Nature des travaux	Coût en € (HT)	année
conduite d'adduction	nouvelle conduite barquette –château d'eau , raccordement puits actuel en attente de la DUP du nouveau forage	880 000	2015-2016
diagnostic du puits forage actuel	réhabilitation à définir selon DUP	25 000	2016
réhabilitation du puits forage	réhabilitations diverses issus du diagnostic dans le cadre de la DUP	40 000	2017
équipement du forage principal	selon DUP équipement hydraulique et raccordement	33 5000	2016
construction du bâtiment technique et du PPI	génie civil sur le périmètre PPI défini par la DUP	60 000	2016
réalisation second forage et équipements + piézomètre	forage inox selon DUP protection têtes de forages et équipements divers si puits actuel non réhabilité	95 000	
amélioration chloration	abandon de la chloration au pompage et optimisation de la chloration au réservoir selon DUP	5000	2016
renouvellement du parc compteurs 250 compteurs par an sur 5 ans avec sonde de télérelève	renouvellement de tous les compteurs anciens et mise en place de la télérelève pour assurer un suivi optimum de la consommation en particulier sur les compteurs communaux	52 500 par an	

3.3 Budget du lotissement Le Ponant:

Les travaux du lotissement sont terminés. Le dernier lot a fait l'objet d'une promesse de vente.

La cloture de ce budget annexe espérée courant 2016 permettra d'affecter un excédent sur le budget principal.

3.4 Budget du Parking de la Liberté :

Le parking est complet, le budget est équilibré et dégage des excédents qui seront nécessaires à son autonomie financière.

Annexes :

Etat de la dette budget principal et budget de l'assainissement.